

Protégez vos données et sécurisez vos flux avec **SOL PRO CAP**



En souscrivant au service **SOL* PRO CAP** avec la carte Secur@ccès, vous bénéficiez d'une solution sécurisée pour effectuer vos opérations dématérialisées avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

SOL PRO CAP

Le service "Sécurisation des Opérations en Ligne" (SOL) permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance Caisse d'Épargne Ile-de-France en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique.

Grâce à SOL PRO CAP :

- Sur **e-remises**, vous vous authentifiez et vous signez en ligne vos ordres de paiement et bordereaux de cession de créances sans avoir à envoyer de fax de confirmation :
 - Ordres saisis ou déposés directement sur e-remises,
 - Ordres transmis par protocole "Ebics T".
- Sur **Direct Ecureuil Internet Pro**, vous accédez à de nouvelles fonctionnalités. Vous pouvez désormais enregistrer directement en ligne de nouveaux comptes de bénéficiaires de virement ou commander vos chéquiers.
- Le service fonctionne avec un lecteur et sa carte d'authentification avec code confidentiel (**carte Visa Business ou la nouvelle carte Secur@ccès**)

Les plus

- **Souplesse** : avec SOL PRO CAP, vous bénéficiez de plages horaires plus étendues pour la réception de vos ordres signés.
- **Sécurité** : le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Visa Business ou Secur@ccès, vous attribue un code de contrôle à usage unique. Il permet de vérifier que vous êtes la personne à l'origine de l'opération demandée.
- **Pratique et mobile** : le fonctionnement du lecteur et de la carte ne requiert aucune installation sur votre poste informatique. C'est une solution déconnectée que vous utilisez où vous voulez.
- **Autonomie** : vous pouvez réaliser vos opérations de manière dématérialisée avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (plus d'envoi de fax de confirmation des ordres de paiement sur e-remises ou par protocole "Ebics T", plus de demande d'ajout de compte de bénéficiaire à votre Chargé d'Affaires...)



* Sécurisation des Opérations en Ligne



Éligibilité

Tout client titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Épargne Ile-de-France et abonné à un service de Banque à Distance (e-remises, protocole "Ebics T", et/ou Direct Ecureuil Internet Pro).

Utilisation

Un code de contrôle est demandé par l'application au moment de la connexion et/ou pendant la connexion, pour confirmer/signer électroniquement une opération sensible :

- Après avoir introduit sa carte Secur@ccès ou Business dans le lecteur et composé le code confidentiel attaché à la carte utilisée, le lecteur fournit un code de contrôle que l'utilisateur doit reporter sur son application de Banque à Distance Caisse d'Épargne Ile-de-France.
- L'utilisation du code de contrôle aléatoire (à huit chiffres) est à usage unique.

Informations réglementaires

L'utilisation de l'authentification forte réalisée par le service SOL, permettant la création d'un Certificat à usage unique, est assimilée, aux termes de l'article 1316-4 du code civil, à une signature électronique laquelle "consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache".



Règles de bonne conduite à respecter pour éviter la fraude sur Internet

L'utilisateur des sites de Banque à Distance Caisse d'Épargne Ile-de-France :

- Doit toujours vérifier que les données des opérations qu'il souhaite valider (nom, coordonnées bancaires des bénéficiaires...) n'ont pas été altérées.
- Ne doit jamais divulguer ses codes confidentiels (en particulier le code confidentiel de sa carte et le code de contrôle généré avec le lecteur).
- Ne doit pas répondre à des sollicitations de tiers qui tenteraient de se faire passer pour la Caisse d'Épargne Ile-de-France à travers des emails, loteries, prétendus dysfonctionnements ou vérifications diverses pour demander à l'utilisateur ses identifiants, mot de passe, code confidentiel ou code généré par les nouvelles solutions de sécurité. Aucun collaborateur de la Caisse d'Épargne Ile-de-France ou intermédiaire ne peut lui demander.
- Ne doit jamais se connecter à une application Caisse d'Épargne Ile-de-France, par un lien qui lui aurait été communiqué par mail.
- Doit prendre contact avec son interlocuteur Caisse d'Épargne Ile-de-France habituel dans les plus brefs délais dès le moindre doute.



Pour en savoir plus : http://www.caisse-epargne.fr/securite_generalites.aspx